

à vous, Messieurs, de discuter cette question et de suggérer tout autre moyen qui vous paraîtrait le plus propre à atteindre le but que vous vous proposez.

CONGRÈS FORESTIER.

Par une faveur toute spéciale, la cité de Montréal a eu l'immense avantage d'avoir cette année une convention pour l'avancement des sciences, composée de savants spécialistes dans toutes les branches.

Et parmi ces diverses sciences, celle de la culture et de la conservation des arbres forestiers occupait une des premières places. Le but le plus particulier de cette science est le reboisement de nos forêts, l'exploitation judicieuse de nos ressources forestières, l'ornementation de nos habitations rurales par la plantation d'arbres et d'arbustes de toutes espèces, etc. Comme président de ce conseil, j'ai eu l'incalculable avantage d'assister à plusieurs de ces intéressantes réunions et d'entendre la lecture d'un certain nombre d'essais sur ce sujet. Je vous avouerai, Messieurs, que j'ai éprouvé la plus grande satisfaction en entendant les membres de la convention forestière, confirmer pleinement ce que le conseil avait fait précédemment en offrant dans ces règlements pour les terres les mieux cultivées, dix points au cultivateur qui aurait planté un certain nombre d'arbres dans un temps limité.

Par suite probablement de ma position de président de ce conseil, j'ai eu l'honneur d'être nommé vice-président de l'Association forestière de la province de Québec. Je n'ai pas manqué, l'occasion se présentant, de faire remarquer l'action de ce conseil dans le reboisement de nos forêts, et j'ai pu, par là, démontrer qu'en fait de progrès, le conseil était toujours vigilant quand les intérêts des cultivateurs sont en jeu; et que si ses bonnes intentions étaient plus écoutées, il serait beaucoup moins exposé au reproche d'apathie qu'on lui fait trop souvent sans raison. J'ai l'intime conviction que, avant longtemps, notre population intelligente comprendra suffisamment ses intérêts pour accepter de bonne grâce les recommandations de ce conseil, dictées par le seul intérêt que nous prenons tous à tout ce qui touche, de près ou de loin, au développement de nos ressources agricoles et à notre bien-être personnel.

CONCLUSION.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de répéter une accusation souvent faite par des personnes ignorant les longs débats et les discussions sérieuses qui ont eu lieu dans ce conseil, quand il s'est agi d'imposer l'observation d'un règlement reconnu par tout le monde comme juste et raisonnable, mais le plus souvent inacceptable que par certaines personnes influentes dans leur localité, parce qu'elles ont le malheur de résider dans une partie du pays où les idées avancées du jour n'ont pas encore oblitéré le sillon de la vieille routine.

On répète souvent, ce que l'on ne croit pas, que le conseil d'agriculture est un corps inutile et composé d'hommes qui ne connaissent pas le premier mot en agriculture, ou que ce qu'ils ont lu dans des livres plus ou moins bien renseignés. Il ne m'appartient pas, Messieurs, à moi président de ce conseil, de faire l'éloge de mes confrères, et de démontrer la sagesse et l'actualité de vos décisions, mais il me sera certainement permis d'affirmer, que ce que les plus intelligents admettent d'emblée, c'est que les progrès qui ont été faits en agriculture, dans la province de Québec sont dus en grande partie à l'action bien dirigeante de ce conseil.

Tous les ans, des personnes, en dehors de ce conseil, s'agitent pour suggérer au gouvernement des réformes, suivant elles, d'une nature à révolutionner le système actuel, et ce, souvent, sur la simple lecture d'une ou plusieurs résolutions, sans l'intelligence suffisante des motifs qui ont décidé ce conseil à prendre cette résolution. Pour eux la tâche de critiquer est très facile, mais ils semblent tous faire échec lorsqu'il s'agit de suggérer un remède à des maux plus imaginaires que réels. Eh bien! Messieurs, je n'hésite pas à le dire, si le conseil n'a pas fait tout le bien qu'on semblait en attendre, cela provenait de l'opposition faite par des personnes qui auraient en tout à gagner en favorisant l'essai des enseignements de ce conseil au lieu de mettre des entraves à leur exécution.

Et souvent cette opposition vient de haut lieu. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, combien, dans mes rapports précédents, j'ai insisté, même avec ténacité, sur l'importante nécessité de veiller à l'amélioration du bétail par l'entremise de nos sociétés d'agriculture. Je me suis appuyé, pour démontrer cette nécessité, sur l'importance toujours croissante de l'exportation des animaux de boucherie, exportation qui, aujourd'hui, a dépassé nos plus légitimes espérances.

Pour atteindre ce but, je suggérais les moyens les plus efficaces, et ceux reconnus par une longue expérience comme les seuls capables de donner des résultats certains. Malgré la conviction presque unanime des membres de ce conseil, les moyens suggérés, et remarquez bien, Messieurs, que ces moyens étaient en parfaite harmonie et conformes aux principes indiscutables de la physiologie animale, n'ont pu rece-

voir une application générale pour nos sociétés d'agriculture par suite d'un malentendu entre ce conseil et le gouvernement.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de demander au gouvernement les raisons qui l'ont fait agir ainsi en cette circonstance, mais, il me sera bien permis, je l'espère, d'affirmer, en règle générale, que si le gouvernement nous a nommés comme les conseillers naturels du commissaire de l'agriculture, et comme ceux qui doivent lui suggérer les moyens les plus propres à promouvoir les intérêts agricoles de la province de Québec, et si, après des études approfondies et des discussions sérieuses et répétées, nos suggestions ne sont pas adoptées, notre mission comme conseil d'agriculture cesse d'exister et n'a plus raison d'être.

Je regrette d'avoir à exprimer si franchement mes opinions individuelles sur ce sujet, mais pour moi le complet silence me rendrait le plus coupable dans ma propre estimation. Et voilà pourquoi je n'ai pas cru devoir résister au besoin de vous exprimer mes convictions d'une manière si accentuée et si sincère.

On a aussi reproché au conseil d'agriculture, et je finis par là, d'être composé de personnes ne représentant pas suffisamment toutes les parties de cette province. J'avoue, Messieurs, que ce reproche n'est peut-être pas sans fondement. Car, comme vous le savez, plusieurs localités se trouvent ici représentées par deux ou trois membres, tandis que d'autres ne le sont pas du tout. Pour ma part, je n'hésiterais pas, et je ne verrais pas d'objection à ce que chaque district judiciaire, au nombre de vingt, eût son représentant dans ce conseil. Mais j'aimerais encore mieux un conseil composé d'un plus petit nombre de membres, l'expérience du passé m'ayant démontré que les petits comités ont toujours été ceux qui ont fait le plus d'ouvrage.

Pour faire face à ce reproche, je proposerai donc, toujours avec votre approbation, qu'une humble adresse soit envoyée au gouvernement lui exposant l'état actuel des choses, avec prière de nommer une commission spéciale chargée d'étudier la refonte de l'acte d'agriculture. Les membres ainsi nommés devront être choisis pour leurs capacités bien reconnues et irrespectivement de leurs opinions politiques.

Enfin, Messieurs, je suis prêt à accepter d'avance toute autre réforme qu'il vous plaira de suggérer, convaincu comme je le suis, que votre décision, quelle qu'elle soit, sera toujours marquée par cette sagesse et ce dévouement qui vous ont toujours caractérisés, depuis que j'ai l'insigne honneur de vous connaître et de présider à vos délibérations. Le tout humblement soumis.

L. H. MASSUE,

Président du Conseil d'Agriculture, P. Q.

Québec, 31 janvier 1883.

LA CULTURE DU TABAC.

(Suite de janvier dernier.)

L'application d'engrais liquides est encore excellente. Ameublissez la surface de la terre avant de les appliquer. Étendez l'urine d'un volume égal d'eau et versez le liquide entre les rangs, et non pas sur les plants.

Tout le monde sait qu'il est nécessaire d'empêcher le tabac de monter trop haut, qu'il faut lui pincer la tête, et casser les drageons qui poussent entre les feuilles et la tige, afin que les feuilles profitent de toute la nourriture. Pas besoin de longues explications là-dessus. Mais combien de feuilles faut-il laisser au tabac? voilà une question importante. Permettez-moi de vous dire qu'on en laisse généralement trop, bien trop. Six à huit bonnes feuilles, c'est assez. La saison est courte ici. En France ou aux États-Unis, on peut lui laisser bien plus de feuilles que dans notre climat.

Le tabac auquel on laisse trop de feuilles ne mûrit pas à temps, et les feuilles ne sont pas nourries de sels propres à lui donner du goût et de la saveur. Avec cette quantité de feuilles on a un tabac léger, vert, sans arôme, et qui pique affreusement la langue. Ce n'est pas cela qu'il faut. Le rendement est toujours moindre quand on a beaucoup de feuilles que quand on en a peu. Cela paraît difficile à croire, mais faites des essais, et vous verrez. Les feuilles jeunes, minces et mal nourries n'ont pas de poids quand elles sont séchées.

Enlevez les feuilles brisées, tachetées, qui traînent à terre. Elles ne peuvent que gâter ce qui est bon.

Quand le tabac commence à mûrir, les feuilles renflent et